

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

### Projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de Rennes Métropole

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement et de la délibération n° C 18.035 du Conseil métropolitain du 25/01/18, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de Rennes Métropole.

Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial a été arrêté par délibération n° C 18.060 du 05 avril 2018, après une concertation préalable organisée en fin d'année 2017. Il porte sur la lutte contre le changement climatique, la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air du territoire de la métropole rennaise.

#### Le dossier mis en ligne comprend :

- Le diagnostic sur la situation du territoire au regard des questions Climat-Air-Energie ;
- Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial ;
- La délibération n° C 18.059 du 05/04/2018 approuvant le bilan de la concertation préalable ;
- La délibération n° C 18.060 du 05/04/2018 arrêtant le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial ;
- L'évaluation environnementale stratégique du Plan Climat-Air-Energie Territorial ;
- L'avis de la Mission régional d'autorité environnementale en date du 19 juillet 2018 émis sur ce projet ;
- Le courrier de réponse de Rennes Métropole à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale ;
- Une note de présentation du contexte administratif et juridique dans lequel s'inscrivent le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial et la procédure de participation par voie électronique.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier :

**du lundi 24/09 au vendredi 02/11/2018 inclus**

selon les modalités suivantes :

- **Par voie électronique** : sur le site internet de Rennes Métropole (<http://metropole.rennes.fr/> - Rubrique : Participez!), où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé

- **Sur support papier** : dans les locaux de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, 35 200 Rennes (Métro Clémenceau), du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Des **renseignements complémentaires** pourront être obtenus auprès de la personne responsable du projet, M. Emmanuel COUET, Président de Rennes Métropole :

- À l'adresse postale suivante : 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35 031 Rennes Cedex,
- Ou à l'adresse électronique suivante : [environnement-energie@rennesmetropole.fr](mailto:environnement-energie@rennesmetropole.fr).

Le public pourra adresser ses **observations et propositions** par voie électronique à l'adresse suivante : [environnement-energie@rennesmetropole.fr](mailto:environnement-energie@rennesmetropole.fr).

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra être pris en considération.

À l'issue de la participation du public, une **synthèse des observations et des propositions du public** sera rédigée et le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis pour avis au Préfet et au Président de Région avant son approbation par le conseil métropolitain de Rennes Métropole.

La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de Rennes Métropole pendant trois mois à partir de la délibération d'approbation du Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Le présent avis sera **mis en ligne** sur le site internet de Rennes Métropole et **affiché** au siège de Rennes Métropole, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Fait à Rennes, le 06/09/2018.

Le Président de Rennes Métropole,

Par délégation,

Le Vice-Président en charge du suivi du SCoT, du développement durable et de l'animation territoriale



André CROCQ